

United Telecommunication Services Caraïbe SARL
24, rue de la République
97150 Marigot
Saint Martin

ARCEP

A l'attention de: Direction Mobile et Innovation

By e-mail : mobile.outremer@arcep.fr

Saint Martin, 23 avril 2024

Réponse à la consultation publique « Projet d'annexe à la décision proposant les modalités d'attribution de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz à Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Remarques préliminaires

L'ARCEP informe que dans les territoires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, une partie des autorisations d'utilisation des fréquences allouées aux opérateurs dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz pour exploiter des réseaux mobiles ouverts au public expirera le 30 avril 2025. Du 30 mars au 1er juin 2023, l'ARCEP a mené une consultation publique sur l'attribution des fréquences pour les réseaux mobiles dans les bandes 1800 MHz et 2,1 GHz en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à La Réunion et à Mayotte, ainsi que dans la bande 900 MHz en Guyane, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Mayotte.

Les retours à cette consultation publique ont permis de constater une demande supérieure à la quantité de spectre disponible dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Cette situation nécessite, pour assurer une utilisation appropriée des fréquences, de limiter le nombre d'autorisations d'utiliser ces fréquences à Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour établir et exploiter un réseau mobile ouvert au public. Cette observation conduit à l'attribution des fréquences disponibles dans ces bandes.

En lançant la Consultation, l'ARCEP fait référence à une lettre reçue le 5 mars 2024 où le gouvernement oriente l'ARCEP sur les objectifs des enchères :

- **Aménagement du territoire:** garantie d'un niveau minimal de couverture des services de télécommunications mobiles par les opérateurs dans chacun des territoires concernés ;

- renforcement de la couverture mobile en véhicule sur les routes principales 1 et 2 à Mayotte et à Saint-Martin ;
- et couverture des zones prioritaires identifiées par les autorités locales ;
- **Concurrence:** maintien de la dynamique concurrentielle sur ces marchés.

L'ARCEP conclut que « Les projets mis en consultation publique aujourd'hui répondent à ces objectifs fixés par le gouvernement en termes de modalités et de conditions et d'obligations envisagées ».

C'est dans le contexte général de ces objectifs qu'UTS CARAIBE répond à la consultation publique. UTS CARAIBE se réserve le droit de commenter au fur et à mesure que le processus d'attribution se déroulera.

Introduction

UTS CARAIBE exprime sa gratitude à l'ARCEP pour l'opportunité de participer à cette consultation publique concernant l'attribution des fréquences de services mobiles à Saint Martin. Cette consultation représente un carrefour crucial pour UTS CARAIBE, car les résultats influenceront considérablement la capacité d'UTS CARAIBE à continuer à fournir des services de télécommunications essentiels à la communauté locale.

UTS CARAIBE apprécie les efforts de l'ARCEP pour son engagement avec les parties prenantes et valorise la transparence et l'inclusivité de ce processus. UTS CARAIBE vise à contribuer de manière constructive aux discussions et décisions qui façonneront l'avenir du paysage des télécommunications à Saint Martin, en garantissant que les besoins et défis spécifiques à la région et à ses opérations sont pleinement compris et considérés.

Conditions difficiles dans le territoire d'opération:

Les Antilles françaises et Saint Martin en particulier font face à un ensemble complexe de défis exacerbés par les catastrophes naturelles, les fluctuations économiques et les vulnérabilités infrastructurelles. La dévastation causée par le cyclone Irma en 2017 a mis en évidence la fragilité de son économie, affectant gravement le réseau de télécommunications qui est crucial non seulement pour les réponses d'urgence mais aussi pour le fonctionnement quotidien de la communauté.

Après cette catastrophe naturelle, la destruction généralisée des pylônes de télécommunication, des antennes et d'autres équipements télécoms essentiels a considérablement entravé la capacité de l'île à communiquer à l'intérieur du territoire et avec le monde extérieur.

Les infrastructures de télécommunication à Saint Martin ont nécessité des efforts de reconstruction considérables. La configuration géographique de l'île, caractérisée par son emplacement éloigné et sa susceptibilité aux intempéries sévères, rend la maintenance et la mise à niveau de l'infrastructure particulièrement difficile.

Cette situation est encore compliquée par la structure de gouvernance duelle de l'île, partagée entre les autorités françaises et néerlandaises, ce qui peut conduire à des politiques d'implémentation et d'allocation des ressources difficiles.

Économiquement, Saint Martin repose essentiellement sur le tourisme, un secteur quasi mono-industriel, directement affecté par la catastrophe naturelle mentionnée suivie par la pandémie de COVID. La baisse brutale et considérable du tourisme a entraîné une réduction de l'activité économique, impactant les entreprises locales et les taux d'activité. Le taux de chômage à Saint Martin, selon le dernier rapport publié en octobre 2023 par l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), représente 33 % de la population définie comme active.

Le ralentissement économique affecte la disponibilité des financements publics et privés pour les projets d'infrastructure publique, y compris ceux nécessaires pour les télécommunications, créant ainsi un cycle de vulnérabilité où les difficultés économiques entravent le développement de l'infrastructure numérique, ce qui pose à son tour de nouveaux obstacles à la reprise économique.

Dans ce contexte, la nécessité d'une infrastructure robuste de télécommunications ne peut être sous-estimée. Elle est non seulement essentielle pour restaurer et stimuler l'industrie du tourisme en améliorant la connectivité et la fiabilité du service pour les touristes, mais aussi pour favoriser la diversification économique. Des infrastructures de télécommunication améliorées peuvent faciliter le développement de nouveaux secteurs économiques tels que les services à distance et l'entrepreneuriat numérique, qui sont moins dépendants des conditions géographiques et climatiques locales.

De plus, des réseaux de communication efficaces sont cruciaux pour renforcer les mécanismes de réponse aux catastrophes. Des télécommunications améliorées permettent une meilleure coordination pendant les réponses d'urgence, un partage de données en temps réel entre les agences et une distribution plus efficace de l'aide et des ressources. Ceci est particulièrement vital dans une région sujette aux cyclones, où une communication opportune et fiable peut atténuer considérablement l'impact de tels événements.

En conclusion, l'amélioration des infrastructures de télécommunication à Saint Martin est cruciale pour la stabilité économique à long terme et la résilience de l'île. Les investissements dans ce secteur doivent être considérés comme fondamentaux, permettant non seulement une meilleure préparation aux désastres mais aussi comme un catalyseur pour la revitalisation économique et le développement social.

Étant donné les nombreux défis auxquels Saint Martin est confronté, allant des dommages aux infrastructures aux vulnérabilités économiques, l'importance d'une infrastructure de télécommunications stable et fiable ne peut être sous-estimée. Une telle infrastructure est essentielle non seulement pour la récupération immédiate et la résilience à long terme, mais aussi pour la revitalisation économique et la diversification. En conséquence, il devient encore plus essentiel pour les opérateurs de la région d'avoir une visibilité claire sur leur capacité à continuer à opérer et à investir dans le secteur des télécommunications.

Pour les opérateurs de télécommunications, la certitude de pouvoir conserver ou obtenir des allocations de fréquences est un aspect fondamental de leur planification stratégique. Cette certitude influence leurs décisions d'investissement, particulièrement dans des régions comme Saint Martin où les enjeux économiques sont élevés et les risques naturels importants. Savoir s'ils peuvent continuer à investir et améliorer les infrastructures de télécommunication a un impact direct sur leur capacité à soutenir la reprise économique plus large de l'île, à améliorer la préparation aux catastrophes naturelles et à améliorer la qualité de vie globale pour les résidents et l'expérience touristique des visiteurs.

Ainsi, le processus à venir d'attribution des fréquences par l'ARCEP n'est pas juste une routine réglementaire ; c'est un événement pivot qui pourrait déterminer le futur paysage des télécommunications à Saint Martin. Assurer que les opérateurs aient la clarté et la confiance pour investir dans des réseaux de télécom robustes et résilients est crucial pour la récupération et la croissance de l'île, rendant les enjeux de la consultation publique à venir et du processus d'allocation subséquent particulièrement élevés.

Le changement par l'ARCEP dans l'allocation des fréquences de procéder à des enchères plutôt qu'au renouvellement des fréquences initialement assignées à UTS CARAÏBE représente un changement considérable. Ceci introduit de nombreuses inconnues, y compris si UTS CARAÏBE se verra attribuer suffisamment de spectre pour continuer ses opérations à St. Martin, voire aucun spectre.

Les investissements continus d'UTS CARAÏBE depuis plus de vingt ans, son insertion dans le tissu économique insulaire (emploi de personnel local, sous traitance, locations de sites, construction et maintenance des réseaux, paiement des impôts et taxes locales, ..), et son insertion dans le tissu social multiculturel de Saint Martin, par ses contributions directes ou indirectes régulières et soutiens aux activités en faveur des associations.

Après avoir examiné le processus d'enchère proposé, il ne semblerait pas qu'UTS CARAÏBE soit garanti de se voir attribuer la même quantité de spectre en 900 MHz et 2100 MHz qu'il lui est actuellement assigné. En effet, UTS CARAÏBE pourrait même ne pas se qualifier pour l'enchère. UTS CARAÏBE ne conçoit pas que cela soit conforme à l'objectif de « maintenir une dynamique concurrentielle » sur le marché. UTS CARAÏBE apprécierait avec la plus haute attention toute clarification que l'ARCEP pourrait fournir à cet égard.

Ci-dessous, sont abordés de manière non exhaustive de certaines étapes du processus d'enchère qui sont préoccupantes :

Défis inhérents au processus d'enchère à pli fermé

Le processus d'enchère à pli fermé, bien qu'utilisé couramment dans l'attribution de fréquences pour assurer l'équité concurrentielle, présente des inconvénients distincts pour les opérateurs de taille limitée, en particulier ceux comme UTS CARAÏBE dont l'existence même peut dépendre du résultat. Ces défis sont aggravés par la nature perçue comme non transparente des critères de sélection des opérateurs appelés à y participer et les difficultés associées à l'assemblage de la documentation requise sans directives extrêmement claires sur ce qui est exactement attendu et comment cela sera évalué.

A. Non-transparence des critères

L'une des principales préoccupations liée au processus d'enchère à pli fermé est l'opacité des critères utilisés pour déterminer l'éligibilité à participer à l'enchère. Pour un petit opérateur, l'absence de critères transparents et clairement définis pour l'évaluation signifie qu'ils doivent préparer leur offre et leurs documents de support sans une compréhension claire des objectifs qu'ils doivent remplir. Cette ambiguïté peut conduire à des désavantages stratégiques significatifs.

Les opérateurs peuvent surinvestir des ressources pour répondre aux exigences perçues ou, au contraire, échouer à aborder des critères critiques dont ils n'étaient pas conscients qu'ils étaient priorisés. Cette incertitude peut fausser le paysage concurrentiel en faveur des opérateurs plus grands, qui peuvent avoir plus d'expérience pour naviguer de tels processus ou qui peuvent avoir un meilleur accès à des canaux internes ou des services de conseil qui peuvent fournir des renseignements complémentaires sur les attentes réglementaires.

B. Défis dans la préparation du dossier

L'exigence de constituer un dossier complet, incluant des architectures techniques, des cartes de couverture projetées et des offres commerciales, est un autre obstacle. Les opérateurs plus petits fonctionnent souvent avec des ressources limitées, tant en termes de capacité financière que de personnel spécialisé. Le travail intensif et les coûts élevés associés à la collecte et à la présentation de ces informations peuvent être conséquents.

De plus, sans directives claires sur la façon dont ces documents seront jugés, les opérateurs les plus petits risquent de mal allouer leurs efforts, en se concentrant trop sur des domaines qui pourraient ne pas être aussi critiques aux yeux des régulateurs, ou en manquant des aspects clés qui auraient pu être décisifs pour l'obtention d'un résultat favorable.

C. Risques inhérents aux enchères à pli fermé

Le format même des enchères à pli fermé peut être particulièrement risqué pour les petits opérateurs. Ce format exige que les soumissionnaires présentent leur meilleure offre sans connaissance de ce que leurs concurrents proposent. Cela peut conduire les petits opérateurs à soumissionner trop haut, compromettant leur stabilité financière en engageant trop dans un effort pour s'assurer qu'ils sécurisent les fréquences, ou à soumissionner trop bas et à manquer les fréquences essentielles pour leur survie. Chacun de ces scénarios pourrait être catastrophique, conduisant à des détresses financières ou à des arrêts opérationnels.

D. Désavantages stratégiques

De plus, le désavantage stratégique pour les petits opérateurs dans une enchère à pli fermé va au-delà des risques financiers et opérationnels. L'incertitude et les enjeux élevés impliqués peuvent réfréner les petits opérateurs de participer, surtout si la perte de l'enchère signifie une menace existentielle. Les risques de perte de fréquences pourraient pousser les petits opérateurs à des stratégies conservatrices qui les conduisent finalement à un désavantage concurrentiel, incapables d'expandre ou d'innover à un rythme qui suit les demandes du marché et les avancements technologiques.

E. Conclusion

En conclusion, le processus d'enchère à pli fermé, couplé à des critères de participation non transparents et aux exigences complexes de préparation du dossier, crée une barrière considérable pour les petits opérateurs comme UTS CARAIBE. Le processus les place non seulement en désavantage, mais menace également leur viabilité opérationnelle. Assurer un environnement réglementaire équitable et transparent est essentiel pour maintenir un équilibre compétitif sain sur le marché, encourager la diversité des services et favoriser l'innovation qui profite à toutes les parties prenantes, surtout dans des régions aussi vulnérables et critiques que Saint Martin.

Un défi unique pour UTS CARAIBE

La procédure décrite par l'ARCEP, bien qu'elle soit conçue pour être transparente et présumément équitable, présente des défis particulièrement exigeants pour les petits opérateurs tels qu'UTS CARAIBE. Les exigences pour préparer des dossiers détaillés comprenant des architectures techniques, des cartes de couverture et des offres commerciales nécessitent un investissement initial significatif. Ce n'est pas juste un fardeau financier mais aussi une diversion stratégique, exigeant que les petits opérateurs allouent des ressources substantielles loin des opérations en cours, ce qui pourrait dégrader la qualité des services actuels fournis aux consommateurs.

[SDA:..]

En outre, les ramifications sociales sont significatives ; les services de télécommunications sont cruciaux pour la connectivité économique et personnelle. Une réduction des fournisseurs de services peut affecter non seulement le choix des consommateurs mais aussi l'accès équitable à l'information et aux services, qui sont de plus en plus délivrés en ligne.

Bien qu'il y ait deux nations, Saint-Martin et Sint-Maarten, les familles locales sont connectées à travers les deux Saint-Martin et Sint-Maarten. En ce sens, il n'y a qu'un seul pays. UTS CARAÏBE est la seule compagnie qui offre des services des deux côtés français et néerlandais, éliminant le roaming pour la population locale et maintenant la connectivité pour ces clients.

[SDA: ...]

Des coûts d'entrée élevés à l'enchère peuvent conduire à une contrainte financière accrue, avec une dette à long terme substantielle ou des réserves amoindries limitant la capacité de l'entreprise à investir dans les technologies futures ou les améliorations de service. De plus, s'engager à des offres élevées sans un retour sur investissement garanti peut mettre en péril la stabilité financière, posant un risque quant à la viabilité de l'opérateur.

Étant donné ces facteurs, il est évident que la procédure, bien qu'apparemment équitable, impose des risques et défis disproportionnés aux petits opérateurs comme UTS CARAÏBE, avec des conséquences de grande portée pour l'entreprise, ses employés, et la qualité et les prix des services disponibles pour la population générale.

Proposition de procédure alternative:

UTS CARAÏBE reconnaît le rôle critique joué par l'ARCEP en tant qu'autorité régulatrice dans le secteur des télécommunications et apprécie les défis impliqués dans l'équilibrage des intérêts de diverses parties prenantes tout en assurant un environnement de marché compétitif et équitable. Dans cet esprit de coopération et de compréhension mutuelle, UTS CARAÏBE souhaiterait proposer une approche plus adaptée au processus d'allocation des fréquences qui prend en compte les circonstances uniques des petits opérateurs.

[SDA: ..]